

N°525

du 21
AOÛT
2012



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Recettes publiques /
En comparant juin à juillet
**Les Douanes
statiques, les
Impôts en baisse et
le Trésor en hausse**

P.3 Manifs du CST / Le ministre Yark Damehane de la Sécurité garde la logique

Pas de sit-in à Déckon, donc pas de rassemblement pour la marche

P.7 Vacances utiles et citoyennes 2012

Les opérations de salubrité continuent



Col. Yark Damehane, Ministre de la Sécurité et de la protection civile

P.4 Prix à la consommation
en juillet à Lomé

L'indice «Viande» sans cesse en hausse

P.3 Violences électorales de 2005 et lutte contre l'impunité au Togo

L'Autorité s'impose d'accélérer l'instruction des plaintes avant la fin 2012

P.4 Lutte contre la pauvreté et les déséquilibres régionaux au Togo

Besoin de 41 milliards Cfa pour asseoir un développement à la base à l'horizon 2016



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
* Politique
* Economie
* Société
* Sport
* Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

Manifs du CST / Le ministre Yark Damehane de la Sécurité garde la logique Pas de sit-in à Déckon, donc pas de rassemblement pour la marche

Sylvestre D.

On le connaît moins bavard. Il a respecté sa tradition hier en rencontrant la presse, à la veille d'une journée que beaucoup craignent au vu de la tension entretenue durant le week-end. Le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Yark Damehane, a tenu à rassurer les populations. « Nous allons mettre un dispositif avec des consignes bien claires, Déckon ne sera pas accessible aux manifestants, nous serons là avec un dispositif bien professionnel, nous allons faire en sorte que tout se passe bien ». Les mots choisis sont simples à comprendre. Et la logique est sans équivoque. Pour l'ancien directeur de la Gendarmerie, le sit-in n'étant pas autorisé, la marche qui devait aboutir à Déckon ne doit pas se tenir. Car, en laissant marcher dans les rues de Lomé les 21, 22 et 23 août, il faut forcément que celle-ci aboutisse à quelque part. Autrement, le rassemblement des adeptes du Collectif «Sauvons le Togo» au rond-point Gakpoto (point de départ) n'a pas sa place. S'il n'y a pas de sit-in, c'est qu'il ne doit pas y avoir de marche.

Voilà qui sonne comme la réplique directe au discours de fermeté ventilé depuis plusieurs jours par le CST. Le Coordonnateur Zeus Ajavon et les siens n'ont pas eu de repos en faisant le tour des radios privées.



Col. Yark Damehane, Ministre de la Sécurité et de la protection civile

Selon les responsables du CST, les raisons avancées par le Gouvernement ne sont pas de nature à justifier de manière objective les interdictions d'une manifestation. « Les marches des 21, 22 et 23 août prévues par le CST auront bel et bien lieu avec pour point de chute, la place de Déckon. Nous n'entendons pas engager un bras de fer avec le Gouvernement. Nous ferons nos manifestations dans la légalité et le pacifisme. Il appartient au Gouvernement de prendre toutes

les dispositions pour encadrer la manifestation. Nous tenons le Gouvernement responsable de toutes les conséquences et nous le disons clairement », ont-ils chanté en chœur depuis la rencontre du 14 août au ministère de l'Administration territoriale.

« Déckon est très important en matière de libre circulation pour favoriser la fluidité de la circulation à Lomé, et l'endroit constitue un centre économique du Togo. L'intention ou la volonté du Gouvernement n'est, en aucune

manière, d'empêcher l'exercice libre de manifestations publiques, de les entraver ou de les restreindre. Il s'agit de concilier toutes les libertés (...) Il est évident que la ville de Lomé comporte de nombreux endroits et emplacements qui ne présenteraient pas les risques et les inconvénients que nous venons de citer. Il est donc possible de choisir l'un de ces emplacements pour avoir un sit-in, une réunion, une marche, sans que cela ne porte gravement préjudice à la libre circulation des autres citoyens, ni n'entrave les activités économiques », a souligné jeudi dernier à L'UNION le ministre Gilbert Bawara de l'Administration territoriale. Yark Damehane, lui, se veut aujourd'hui un caméléon. C'est-à-dire que le dispositif de sécurité peut être aisément réadapté si les leaders du CST décident de retenir un autre lieu pour le sit-in.

En rappel, «Sauvons le Togo» exige notamment « l'abrogation immédiate et sans condition des deux lois adoptées par l'Assemblée nationale en vue des prochaines élections législatives ». Eh bien, selon les mots du ministre Yark Damehane, le Gouvernement est ouvert au dialogue et n'attend que ses interlocuteurs. Au demeurant, ceux qui exercent leurs activités génératrices à Déckon gardent aussi leur droit de se nourrir et de nourrir leurs familles.

VERBATIM Par Eric J.

Accorder les violons

Qu'on le veuille ou non, la coalition «Arc-en-ciel» traverse déjà une période difficile. Il s'agit d'une «divergence de points de vue» née d'un soutien aux manifestations du collectif «Sauvons le Togo» qui crée un différend entre les membres de cette nouvelle coalition.

En effet, le collectif Cst a lancé une série de manifestations pour ce mois d'août dont une marche de trois jours les 21, 22 et 23 août suivie de sit-in à Déckon. Ainsi, par un communiqué rendu public le vendredi 17 août dernier, la coalition s'est déclarée favorable à sa participation et a demandé à ses militants d'y prendre part.

Le lendemain, un communiqué émanant d'un membre de la même coalition s'opposait à ce mot d'ordre et a littéralement fait injonction à ses militants de s'abstenir à participer à ces manifestations du Cst. C'est le Nouvel engagement togolais, Net, dirigé par Gerry Taama qui fustige une décision unilatérale de trois partis politiques sur les six qui composent normalement ce regroupement. Pour le président du Net : «le fait de demander aux militants des partis de la coalition de prendre part aux marches prochaines du CST n'avait pas tenu compte de l'obligation de consensus inhérent aux prises de décisions de la coalition.» Pis est, son parti a d'ailleurs insisté sur la nécessité de prendre en compte les avis du collège des présidents et il n'a pas été entendu.

Dans l'entendement de M. Gerry Taama, s'opposer à cette décision fragilise la coalition qui se voudrait un regroupement de partis politiques qui prendraient leurs décisions de manière consensuelle. D'où sa décision de suspendre la participation du Net aux activités de la coalition Arc-en-ciel «afin de lui permettre de continuer à fonctionner normalement.»

Pour une coalition qui vient de naître, il y a à peine un mois, cela fait beaucoup pour ne pas secouer les instances de ce regroupement. Malheureusement, les faits sont là et ils ne peuvent que conforter les esprits qui ne croient jamais à une union parfaite de l'opposition, capable de fonctionner normalement. Et surtout sans heurts.

Comme on le dit : «les habitudes ont la peau dure.» Gerry Taama doit comprendre que ce qui est reproché à cette opposition depuis des années est le manque de méthode pour une action concertée. Il lui faudra alors patienter... beaucoup. Car le plus difficile avec ces acteurs politiques est de pouvoir accorder les violons. Du moment où, ils vont toujours là où le vent les pousse...

Violences électorales de 2005 et lutte contre l'impunité au Togo

L'Autorité s'impose d'accélérer l'instruction des plaintes avant la fin 2012

L'impunité gangrène le Togo et tout le monde en a conscience. Le sujet a secoué le pouvoir de Lomé qui passait en octobre 2011 son Examen périodique universel. Courant juin 2012, le Gouvernement togolais a validé le Plan d'action national de mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel (EPU), sur la période 2012-2016, c'est-à-dire avant le prochain passage du Togo devant le Conseil des droits de l'homme vers fin 2016 pour son deuxième rapport national sur l'évolution de la situation des droits humains. On peut penser à une promesse pour bluffer, mais l'indication de la période doit servir d'instrument de mesure de la bonne foi de l'équipe de Faure Gnassingbé. Les intrusions dans l'appareil judiciaire ne devant plus servir d'excuse. Le document officiel, qui a bénéficié de la forte contribution des organisations de la société civile, se repose sur dix axes dont « la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice en vue de la mise en œuvre efficiente des recommandations délivrées par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) et l'accessibilité à la justice des populations y compris les couches vulnérables ». A l'intérieur, il est

question d'accélérer le processus d'instruction des plaintes relatives aux violences de 2005 dont le bilan va de 181 à 811 morts, des milliers à des dizaines de milliers de blessés et beaucoup de biens matériels détruits. L'action a pour responsable le ministère de la Justice et doit se réaliser avant la fin décembre 2012. Pas trop loin pour encore garder patience et surtout voir décliner un pan de l'important rapport de la CVJR.

« La situation sociopolitique du Togo est profondément marquée en 2005 par de vives tensions et des clivages depuis l'annonce du décès du Chef de l'Etat le 5 février, de l'allégeance faite à son fils Faure Gnassingbé par l'armée, de son installation rapidement avortée à la tête de l'Etat jusqu'aux élections controversées du 24 avril. Un contexte caractérisé par des affrontements des protagonistes des deux camps qui, d'un côté, voudraient se maintenir coûte que coûte au pouvoir et, de l'autre, voudraient saisir l'occasion pour y arriver ». Les conditions du summum des violences de 2005 sont ainsi reprises par le rapport final de la CVJR. Et d'ajouter, toujours par rapport à la lutte contre l'impunité, avec une vue plus étendue, que « conformément à

l'engagement du Chef de l'Etat dans son discours daté du 28 juillet 2007, la Commission recommande la prise par l'Etat de mesures concrètes et efficaces de lutte contre l'impunité, sans aucune distinction, de sorte que certains corps ou certaines personnes ne puissent être regardés comme bénéficiant d'une « quasi-immunité » face à la loi. L'Etat a donc l'obligation de renforcer la primauté du droit en toutes circonstances. Cette lutte contre l'impunité intéresse non seulement les cas de violations graves des droits de l'homme, mais aussi les détournements de deniers publics ou d'utilisation de fonds publics à des fins personnelles ».

Sur le terrain, le Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT) reste le plus actif. Un plaidoyer pour la mise en œuvre des procédures judiciaires visant à lutter contre l'impunité au Togo a été lancé par l'organisation de Me Zeus Ajavon. Sous le titre « Violences politiques au Togo : à quand la vérité, à quand la justice? », on peut découvrir que, depuis le 13 octobre 2006, le CACIT a déposé des plaintes devant le juge d'instruction près le Tribunal de Première Instance de Lomé pour le compte des victimes de violations de droits



Me Tchitchao Tchallim, Ministre de la Justice

de l'homme avant, pendant et après l'élection présidentielle d'avril 2005. « Le CACIT a répertorié près de quatre cent victimes à Lomé et à l'intérieur du pays, puis formalisé des dossiers de plaintes à déposer devant les tribunaux pour que les victimes de ces événements puissent obtenir réparation ». Plus est, le projet « Assistance juridique et judiciaire des victimes des violations des droits humains avant, pendant et après l'élection présidentielle de 2005 » a vu le jour...pour faire situer les responsabilités, amener les auteurs

et leurs complices à répondre de leurs actes, dissuader les candidats éventuels à la récidive et baliser le chemin pour l'avènement d'une réconciliation véritable au Togo. Le CACIT a fait déposer par les victimes pas moins de 38 plaintes à Lomé et à l'intérieur du pays. Mais il se dit « très préoccupé par l'attitude de certaines autorités judiciaires qui, jusqu'alors, n'ont pas daigné enclencher la procédure d'instruction des six plaintes dont les cautions ont été fixées et entièrement payées ». Il ne comprend pas non plus la réticence

de la justice à fixer le montant de la caution due s'agissant des autres plaintes déposées, alors qu'aucune raison officielle explicative n'est avancée par les autorités judiciaires. Courant avril 2010, l'autre « Projet de plaidoyer pour la levée des entraves judiciaires aux plaintes déposées par les victimes des violences politiques au Togo » surgit en vue de l'instruction effective des dossiers de plaintes déposées par les victimes des violences politiques de 2005.

On peut croire que c'est la fin du chemin de croix. L'impunité étant la garantie de la répétition des infractions et crimes. Surtout que, déjà en 2005, la Commission nationale spéciale d'enquête indépendante de Me Joseph Koffigoh recommandait que « les auteurs et commanditaires des actes de violence devront être poursuivis en application du décret portant création de la Commission nationale spéciale d'enquête indépendante. Ces poursuites, outre qu'elles permettront de rendre justice aux victimes, favoriseront la réconciliation nationale en mettant fin à l'impunité des auteurs et commanditaires et préviendront les risques de récidive ».

Prix à la consommation en juillet à Lomé

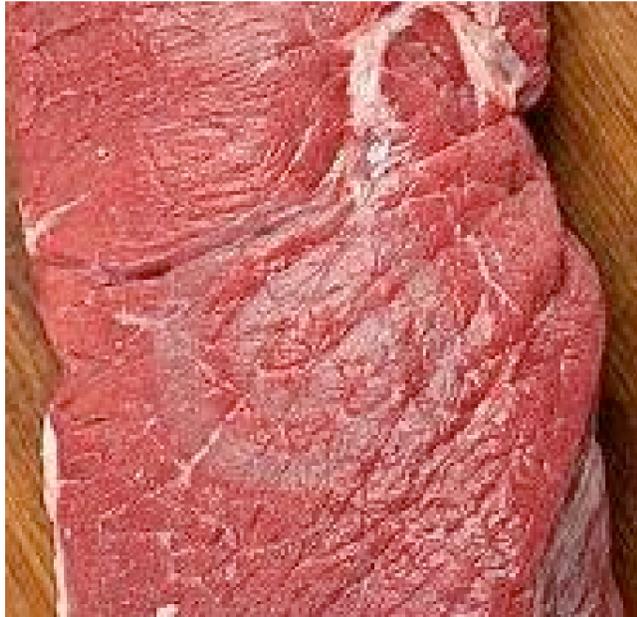
L'indice «Viande» sans cesse en hausse

Jean Afolabi

Cela échappe au commun des ménages, mais l'indice «Viande» est en hausse constante depuis cinq mois sur les principaux marchés de la capitale. Il en était à 113,6 en juillet d'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale. En augmentation de 1,1% par rapport au mois précédent. En mars, il était à 110,4 avant de passer à 111,0 en avril. Puis à 110,5 en mai et à 112,3 en juin. On retient tout au moins que la viande de bœuf fraîche avec os est restée stable pendant des mois, à 2000 francs Cfa le kilogramme sur les mêmes marchés, avant de passer à 2054 francs en juin dernier. Elle est passée à 2100 francs en juillet.

La démarche haussière est à peu près la même pour l'indice «Tubercules et plantains». De 89,2 en mars, il est passé en juillet à 145,6. Entre les deux mois, cet indice s'est situé d'avril à juin, respectivement à 107,5, à 110,0 et à 128,6. Mieux encore, en glissement, l'indice 145,6 de juillet est 16,7% plus élevé que le 124,8 de la même période de l'année dernière.

En attendant la rentrée scolaire, où les dépenses scolaires sont



garanties et susceptibles de bousculer les données, l'indice «Enseignement» reste inchangé depuis trois ou quatre mois. En dehors de mars où il s'est situé à 106,1, cet indice a baissé le mois suivant, et est resté collé à 106,0. En mai, il y était toujours, tout comme en juin, et en juillet. Idem pour l'indice «Loisirs et culture». A 102,1 en mars, il n'y a point bougé depuis. Une relative stabilité est également observée chez l'indice «Transports», qui flotte depuis mars dernier entre

118,2 et 118,3. Un écart de 0,1%. La stabilité des prix des produits pétroliers depuis quelques en est pour quelque chose.

En revanche, l'indice «Communications» observe une pause dans démarche baissière. De 100,8 en mars, était passé 100,7 le mois suivant, puis à 97,0 en mai et à 96,9 en juin. Il y est resté en juillet, d'après les chiffres officiels. On ne peut que souhaiter que les opérateurs de téléphonie ne cessent de casser les prix.

Recettes publiques / En comparant juin à juillet

Les Douanes statiques, les Impôts en baisse et le Trésor en hausse

Les régies financières dégageaient, en juin, un total de 28,5 milliards de francs Cfa en recettes publiques, équivalent à la somme des 13,8 milliards de francs Cfa des Impôts, des 14,7 milliards de francs Cfa des Douanes et des 0,1 milliard de francs Cfa du Trésor. Suivant les chiffres officiels

Contre des cumuls de 30,4 milliards de francs Cfa en mai (12,8 milliards en Impôts, 15,3 milliards en Douanes et 2,3 milliards en Trésor) et 32,5 milliards de francs Cfa en avril (12,1 milliards en Impôts, 14,2 milliards en Douanes et 6,2 milliards en Trésor). Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on en

détails, on peut découvrir que les « Salaires et traitement » ont coûté 10,11 milliards de francs Cfa, les « Biens et services » 2,03 milliards de francs Cfa, les « Transferts et subventions » 2,70 milliards de francs Cfa. Les Investissements, eux, ont pesé 4,70 milliards de francs Cfa. Tandis que, pour



Kodjo Adédzè, D.G. des Douanes



Ingrid Awadé, D.G. des Impôts

du mois de juillet, rendus publics en fin de semaine dernière, il est indiqué que les Douanes ont encore fait 14,7 milliards de francs Cfa, les Impôts ont chuté à 12,7 milliards de francs Cfa tandis que le Trésor public a remonté à 3,0 milliards de francs Cfa. D'où le total de 30,5 milliards de francs Cfa inscrits au tableau de bord établi par la Direction de l'Economie.

avait mieux collecté en juillet 2011, soit un total de 33,0 milliards de francs Cfa, à raison de 13,7 milliards par les Impôts, 13,1 milliards par les Douanes et 6,2 milliards par le Trésor.

Quant aux dépenses effectuées en juillet 2012, elles se chiffrent à 27,88 milliards de francs Cfa. Contre les 42,39 milliards de francs Cfa dépensés en juin. Dans les

supporter la dette publique, l'Autorité a dû déboursier 0,60 milliard de francs Cfa pour les Intérêts (0,54 milliard vers la dette intérieure et 0,06 milliard vers la dette extérieure) et 7,73 milliards de francs Cfa pour l'Amortissement (6,83 milliards vers la dette intérieure et 0,90 milliard vers la dette extérieure).

Lutte contre la pauvreté et les déséquilibres régionaux au Togo

Besoin de 41 milliards Cfa pour asseoir un développement à la base à l'horizon 2016

D'après les derniers chiffres officiels d'une enquête-ménages en 2011, plus des deux tiers de la population togolaise continuent de vivre en dessous du seuil de pauvreté. Cette pauvreté sévit surtout en milieu rural où trois ménages sur quatre sont pauvres (74,3%) contre environ deux cinquièmes (36,8%) en milieu urbain. Les régions les plus touchées sont celles des Savanes (90,5%), Centrale (77,7%) et de la Kara (75%). Pour les autres régions à dominante rurale, la pauvreté demeure également largement au-delà de 50%, plus précisément à 69,4% dans la Maritime et 56,2% dans les Plateaux. Très préoccupant, malgré les efforts de relance engagés par les gouvernants.

Des réflexions menées dans ce contexte ont abouti à l'élaboration d'un document de Politique nationale de développement à la base qui attend d'être examiné et adopté par le gouvernement en conseil des ministres, explique-t-on officiellement. Un développement à la base, parce que prenant en compte les besoins exprimés par les populations, impliquant la participation et la responsabilité citoyennes dans la gouvernance locale et susceptible d'apporter la réponse aux déséquilibres régionaux qui sont de nature à amplifier la pauvreté et les inégalités, affirme-t-on au ministère du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Le plus important est qu'il va falloir aller à la recherche de plus de 41 milliards de francs Cfa pour la mise en œuvre de ce programme sur une période de 5 ans, de 2012 à 2016.

Dans le viseur de cette politique la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès des communautés et des organisations à la base au minimum vital commun, en les dotant de capacités institutionnelles, techniques et financières suffisantes pour concevoir, mettre en œuvre et gérer



Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la base

de manière participative des initiatives leur permettant une auto pris en charge. Avec, au finish, l'accroissement des revenus des populations à la base, et le déploiement de filets sociaux. Pour y arriver, l'architecture de ce programme est bâtie autour de quatre socles, à savoir : renforcer les capacités à la base, valorisation des potentialités productives locales, amélioration des infrastructures de base et la promotion de filets sociaux.

Il s'agira en premier, à la base, de faire jouer aux comités de développement un rôle actif et important dans le processus d'accélération de la croissance de l'économie du pays, de manière à ce que les localités concernées ainsi que les populations qu'elles abritent profitent pleinement des retombées induites par cette évolution. Cela passe notamment par le renforcement institutionnel des structures et organisations à la base et l'appui à l'éducation et à la formation, tant formelle qu'informelle. Il est ainsi attendu un maillage complet du pays en comités de développement à la base opérant en réseau. Il s'agira ensuite de

contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations à la base, notamment de celles plus vulnérables que constituent les femmes, les jeunes et les personnes souffrant de handicaps. En soutenant des activités génératrices de revenus, de manière à contribuer à la création de richesses individuelles et collectives des communautés à la base. L'accent sera mis sur la filière agricole, dans le but de satisfaire aux besoins alimentaires et nutritionnels. Des excédents vivriers seront ainsi de plus en plus dégagés en quantité par les communautés à la base, ce qui autorisera la mise en marché de grands volumes de produits.

Il s'agira en troisième lieu de reconstruire ou d'améliorer les infrastructures sociocommunautaires et économiques, dans le but de participer à la réduction des déséquilibres régionaux. L'occasion de créer une main d'œuvre intense à travers des travaux de construction et de réhabilitation d'infrastructures telles que les marchés, les retenues d'eau, les routes et les pistes, etc. Les communautés de base se verront ainsi dotées de structures diverses (écoles, cases de santé, points d'eau, magasins de stockage, pistes d'écoulement...) qui participent à leur développement. En dernier lieu, la Politique nationale de développement à la base va s'attaquer aux vecteurs qui handicapent le plus fortement certaines catégories des populations les plus vulnérables de la société. Ce sera le cas de cantines scolaires dans les zones identifiées comme étant d'extrême pauvreté, afin d'améliorer l'état nutritionnel des élèves. Ou l'amélioration de la fréquentation scolaire (notamment des filles).

Sur toute la ligne, la participation active de la communauté à la base sera très recherchée. Cela s'entend les Comités de développement villageois (CDV), les Comités de développement de quartier (CDQ), les organisations à caractère social et économique tels que les groupements d'intérêt économique (GIE), les groupements villageois, etc.

Cherté de la vie

La Côte d'Ivoire suspend les taxes et droits d'entrée sur le riz

Le conseil des ministres de Côte d'Ivoire, réuni le 1er août, a décidé de suspendre pour trois mois les taxes et droits d'entrée sur le riz importé afin de bloquer temporairement le prix du riz. Le porte-parole du gouvernement Bruno Koné a estimé qu'il «... se trouve que le dollar depuis un certain temps croît. Cela renchérit malheureusement l'importation du riz en Côte d'Ivoire. Vu que la croissance du dollar ne s'arrête pas, il y avait le risque que les mesures prises avec les commerçants ne soient totalement annihilées par (cette hausse). Le gouvernement

a donc pris la mesure courageuse qui consiste à suspendre pour trois mois les taxes et droits d'entrée sur le riz pour permettre de bloquer temporairement le prix du riz en attendant que les autres mesures prises pour baisser le prix du riz et des autres denrées, de façon plus générale, n'entrent complètement en vigueur».

La production nationale de riz ne couvre qu'environ 40% des besoins nationaux. Le porte-parole du gouvernement a aussi annoncé la création d'un Office national de développement de la riziculture.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
TRAVAIL-LIBERTE-PATRIEMINISTERE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHARGE DE LA PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CABINET

PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU
TRANSPORT SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET****RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE Y COMPRIS
LA FORMATION AU COMITE DE SELECTIVITE DES DOUANES TOGOLAISES
POUR L'ANALYSE DES RISQUES EN MATIERE DOUANIERE
AMI N°004/2012/PFCTCAL/UCP du 08 août 2012**

1. Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), un don (H-5490-TG) pour le financement du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre des prestations des services de consultant relatives au présent avis à manifestation d'intérêt.

2. Les Services attendus du cabinet consisteront entre autres à :

- outiller le comité de sélectivité pour une analyse efficace des risques ;
- mettre à la disposition des membres du comité des moyens nécessaires leur permettant de concevoir des critères pertinents de sélectivité pour le traitement des déclarations, y compris un rapport sur l'évaluation des indicateurs et tables de sélectivité dans le SYDONIA et les moyens d'obtenir des données pour leur maintenance ;
- apprendre aux membres du comité à ajuster les tables et les indicateurs de risques ainsi que leur priorité en SYDONIA ;
- rédiger un manuel de procédure interne ;
- appuyer la structure de gestion et d'analyse de risque en matière de réforme du cycle de gestion des risques et des rapports, d'étude de résultats, de la gestion du changement et de la provision de la formation sur l'analyse du risque et la sélectivité.

3. L'unité de Coordination du PFCTCAL invite à présent les Cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances parmi le personnel notamment les curriculum vitae du personnel, etc). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les critères de sélection sont les suivants :

- avoir des expériences relatives aux missions d'assistance technique en matière douanière;
- avoir des expériences relatives aux missions de formation des agents de l'administration pour l'analyse des risques en matière douanière;
- disposer d'un personnel clé permanent qualifié pour la mission ; une équipe de deux (02) experts au minimum dont :
 - 1 Coordinateur de programmes douaniers avec expérience dans le cadre de la gestion des risques ;
 - 1 Spécialiste douanier avec expérience dans la gestion des risques, y compris la gestion des tables et indicateurs dans le cadre des risques et procédures internes d'utilisation des critères de sélectivité du système ; le cycle de gestion des risques ; et dans la mise en œuvre des programmes douaniers (SYDONIA ou un système similaire).

5. La mission aura une durée probable de deux (2) mois et sa période indicative d'exécution couvrira novembre 2012 à février 2013.

6. Une liste restreinte de six (06) cabinets au plus sera constituée à la suite de l'évaluation des manifestations d'intérêts. Sur la base de la Demande de Propositions, ces cabinets seront invités à soumettre des propositions techniques

et financières.

7. Les cabinets intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur le paragraphe 1.9 des Directives de la Banque Mondiale : sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, janvier 2011 (« Directives de consultants ») qui décrit les politiques de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêt.

8. Les cabinets internationaux intéressés par la mission doivent présenter une attestation d'immatriculation au registre du commerce et une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois. Les cabinets nationaux doivent fournir en plus: la carte d'opérateur économique en cours de validité, l'originale du quitus fiscal, et des copies légalisées de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et de l'attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois. L'absence ou la non validité de l'une de ces pièces à l'exception du quitus fiscal peut entraîner le rejet de la manifestation d'intérêt.

9. Un Cabinet sera sélectionné suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification et le Coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants ci-dessus citées.

10. Les informations complémentaires relatives à la mission peuvent être obtenues à l'adresse indiquée au point 12 aux heures de service suivantes ou en faisant une demande par email : du lundi au vendredi de 8h00 à 12 h00 et de 15h00 à 17h00 (GMT).

11. Les manifestations d'intérêt rédigées en français en trois (03) exemplaires plus la copie originale doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 12 (en personne, ou par courrier, ou par e-mail) au plus tard **le 24 août 2012 à 16 heures** précises (GMT). Les manifestations d'intérêt doivent porter clairement la mention « **Recrutement d'un cabinet pour l'assistance technique y compris la formation au comité de sélectivité des douanes togolaises pour l'analyse des risques en matière douanière: à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis** ».

12. L'adresse à laquelle il est fait référence aux points 10 et 11 est la suivante :

**Coordination du Projet de Facilitation du Commerce
et du Transport sur le Corridor Abidjan- Lagos (PFCTCAL)**

**A l'attention du Coordonateur du Projet
Secrétariat du Projet
Immeuble CASEF, 4^{ème} étage, porte N° 411
Lomé-TOGO, Tél : 22 20 15 18
BP : 1667-Lomé
Email : pfctcaltg@yahoo.fr**

NB : Seuls les cabinets retenus seront consultés

**Le Coordonateur du Projet
M.AWADE**

Société

Ceux qui se battent pour survivre

Etonam Sossou

Une bonne partie de la population togolaise vit en dessous du seuil de la pauvreté. C'est ce qui ressort de différents rapports de la banque mondiale, lesquels soulignent en outre que les jeunes constituent la couche de la population la plus touchée. Au quotidien cependant, certains jeunes se battent pour ne pas mourir.

En cette fin de matinée du 04 juin 2011, le Boulevard du Mono, au cœur de la ville de Lomé, grouille de monde. C'est ici que Têko V., 13 ans, handicapé moteur de son état, vendeur de cigarettes, passe le plus clair de son temps, en compagnie de ses camarades de misère. Il a commencé à vendre les cigarettes après les compositions du deuxième trimestre l'année scolaire écoulée. L'entrée du jeune Têko dans la vie active a été consécutive à une série d'événements malheureux survenus dans sa famille. A la mort de son père, il a renoncé à l'école parce que sa mère, vendeuse «d'igname braisée» au quartier «Assivito» n'avait plus les moyens de l'y envoyer. Deuxième né d'une famille de six enfants, il quitte le domicile familial chaque matin à six heures. Ses journées sont pénibles. Avec ses revenus très insignifiants, 150 F Cfa de bénéfice au quotidien, il ne peut se payer le luxe de s'offrir un petit déjeuner, ce d'autant que les deux tiers de ce bénéfice sont réservés à la mère. Pas de repas à Midi. Son seul repas, il le prend dès qu'il arrive chez ses parents. Mais quel repas ! Très souvent un maigre plat de riz qu'il consomme cinq fois par semaine, une portion «d'igname braisée» offert par sa mère ou quelquefois un maigre plat d'haricots. Têko est ébahi lorsqu'on lui parle de l'impôt et lui apprend qu'à tout moment il peut avoir affaire aux agents du fisc. «Ces gens-là sont comment ? Ils pensent que je vais aller prendre l'argent de l'impôt où ?», se demande-t-il. De toute façon, poursuit-il, il s'arrangera pour ne jamais payer cet impôt. «Je dribble déjà très bien les agents de la mairie », lance-t-il d'un ton

malicieux.

Le cas de Têko illustre à suffisance le vécu quotidien de nombreux jeunes qui ont abandonné l'école du fait de la crise économique pour entrer, presque par effraction et sans préparation, dans la vie active. Ils sont nombreux dans les artères de toutes les préfectures du Togo où face à la crise ambiante, les jeunes, à défaut de s'installer dans les villages et campagnes pour cultiver la terre, font feu de tout bois pour subsister tant bien que mal. Ils sont chargeurs dans les gares routières, vendeurs de journaux à la criée, cireurs de chaussures, vendeurs d'eau, laveurs de véhicules, conducteurs de taxi moto, tenanciers de cabines téléphoniques mobiles etc.

Alain, 15 ans, aide-boucher au marché d'Adidogomé, avoue n'avoir pas d'autre choix. «Je ne peux rien faire d'autre. Les temps sont durs. Chaque jour, je dois raser 4 moutons, nettoyer les boyaux et aider mon patron à vendre de la viande pour avoir 350 FCfa. C'est cet argent qui me permet de manger et d'aider ma mère malade qui ne fait rien », explique-t-il. Il y a environ quatre ans, son père avait décidé de prendre en secondes noces une Justine L.. L'arrivée de la coépouse de sa mère avait rendu l'atmosphère de la maison invivable. Alain se souvient : «C'est à la suite d'une bagarre avec la seconde épouse de mon père que celui-ci avait chassé ma mère du domicile familial. Elle était allée s'installer chez son oncle en nous laissant, ma petite sœur et moi, chez notre père. En ce

moment là, j'avais 13 ans et ma petite sœur 10. Quelques mois après le départ de ma mère, la nouvelle femme de notre père a commencé à nous maltraiter.

Débrouiller n'est pas voler

Elle ne cessait de nous battre, dénigrait notre mère et nous faisait dormir au magasin. On passait souvent des jours sans manger. Nous étions obligés de nous lever chaque jour à 5h pour faire le ménage. Mais, chaque fois qu'on partait à l'école, elle ne nous donnait rien à manger. C'est comme cela que j'ai commencé à ne plus aller à l'école. Chaque matin, je prenais mon sac et faisant semblant d'aller à l'école. J'allais plutôt laver les assiettes à une vendeuse d'«Ayimolu» pour pouvoir manger et garder un peu à ma petite sœur qui elle n'était pas inscrite à l'école. A la fin de l'année nous avons rejoint notre mère qui était tombée malade entre temps. C'est ainsi que moi j'ai commencé à venir chercher du travail ici au marché pour l'aider»

La situation de Merveille K. n'est pas très différente de celle d'Alain. Aujourd'hui mère de deux enfants, elle a commencé par la vente d'orange au Grand marché de Lomé après avoir été chassée du domicile familial par les parents qui n'avaient pas supporté que leur fille soit enceinte avant le mariage. D'abord réfugiée chez une cousine, le père de l'enfant qu'elle portait étant encore étudiant, puis en location, elle se débrouille depuis cinq ans pour survivre.

Vacances utiles et citoyennes 2012

Les opérations de salubrité continuent

Samedi, 18 août 2012, des jeunes munis de balaies, de pioches ou encore de pèles étaient à l'œuvre pour assainir leur quartier dans le compte des "vacances citoyennes et utiles", un programme soutenu

par le ministère du développement à la base. Cette opération a été coordonnée par des jeunes de l'Association "ARC-EN-CIEL" en collaboration avec les Comités de Développement des Quartier (CDQ) "Nous avons manifesté notre volonté de mettre au propre certains quartiers de la ville de Lomé et nous avons obtenu les soutiens du ministère du développement à la base" a précisé M. Simplicie Anato, responsable de l'Association "ARC-EN-CIEL".

Initiées depuis 2010 par le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, le projet des "vacances utiles citoyennes" comporte deux grands volets : la mobilisation des associations de jeunesse de la commune de Lomé et des villes de l'intérieur à travers des opérations de salubrité publique et des activités culturelles, des camps de reboisement et des colonies de vacances à l'intention des meilleurs élèves au Baccalauréat/première partie (BACI) et au Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).

Promotion de l'excellence/Fin de la colonie des vacances à Kpalimé

Les 5 premiers au BEPC primés

«Aujourd'hui, il est important de promouvoir l'excellence», a soutenu la ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'artisanat, Mme Victoire Dogbé-Toméghah, lors de la cérémonie de clôture de la troisième édition de la colonie de vacances le 17 août 2012 à Kpalimé. Cette colonie est une initiative lancée depuis 2012 pour occuper et récompenser les élèves ayant obtenu les meilleures moyennes au BEPC. Ainsi, pendant dix jours, les estivants regroupés en ateliers de formation se sont initiés à l'art plastique, à la préparation de savon liquide, au tricotage, au bricolage ou encore à la décoration de tapettes, sous la conduite de leurs encadreurs. Aussi, ont-ils eu à découvrir des sites touristiques comme le cascade de Kpimé, la maison des esclaves d'Agbodrafo, le château Vial. Les meilleurs élèves au BEPC qui se sont retrouvés cette année à Kpalimé ont été scindés en deux groupes: une partie logée dans les locaux de l'INFA de Tové et l'autre, au Lycée Protestant de la Ville. Et, les cinq premiers au BEPC session 2012, ont été primés par un lot de fournitures scolaires et un ordinateur portable.



Mme Victoire Toméghah-Dogbé remettant le prix à une estivante

était accompagnée de son collègue de l'enseignement primaire et secondaire, Esso Solitoki. Les ministres ont largement discutés avec les vacanciers sur des problèmes relatifs au monde de l'éducation

«Nous avons l'espoir que demain, vous allez assurer la relève de façon brillante. Vous savez, quand quelqu'un fait bien, il faut l'encourager à aller loin», a précisé le ministre Esso Solitoki.

Selon Mme Victoire Dogbé-Toméghah, le Togo regorge d'énormes potentialités de jeunes qui constituent la force de ce pays. Et pour transformer ces opportunités en une réelle force, il faut absolument y investir.

Créé en octobre 2008, le ministère du développement à la base a pour mission notamment d'impulser la dynamique nécessaire pour promouvoir et soutenir le développement harmonieux des communautés de base et de mettre en œuvre, les plans stratégiques de développement communautaire sur la base du cadre de référence des priorités nationales, régionales et locales. Très active, la politique de développement à la base a permis de poser ces trois dernières années, plusieurs actions en direction des populations à la base, afin qu'elles puissent également participer à la création de la richesse nationale.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°190 DE LOTO KADOO DU 10 AOÛT 2012

Ce vendredi 17 Août 2012, nous assistons au tirage de LOTO KADOO qui porte le N°191.

Divers lots ont été remportés dans tout le pays par les fidèles parieurs de la LONATO lors du tirage.

Les villes de **BADOU** et de **KPALIME** ont enregistré chacune, sur les points de vente **2106** et **7212**, un gagnant d'un lot de **500.000F CFA**.

A **DAPONG**, c'est un gros lot de **1.000.000F CFA** qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance auprès de l'opérateur **1123**.

Les points de vente **7128** et **8124** basés à **LOME** ont quant à eux recensé respectivement un lot de **500.000F CFA** et un autre de **750.000F CFA**

La remise des lots à **LOME** se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

LOTO KADOO, CHAQUE VENDREDI, C'EST UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°191 de Loto Kadoo du Vendredi 17 Août 2012

Numéro de base

50

37

59

31

20

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 601 de Lotto Diamant du lundi 20 Août 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.